

L'ARMAGH
joie

2026



ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot

Entrepreneur Général

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232

• LES MARCHÉS •

Tradition
Armagh

Du lundi au dimanche
de 8h à 20h

42, rue Principale
418 466-2030

Une vaste gamme de produits
de décoration pour votre décor!

Les draperies Chantal

29, rue St-Jean
Saint-Damien
Tél.: (418) 789-3152

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Stéphanie Lachance

DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

Stephanie.Lachance.Bell@assnat.qc.ca
418 883-1343

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et
Suzie Bernier : 581-745-9538

LE BUNKER
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale
Armagh, Qc G0R 1A0

418 466-0039 lemlebunker@gmail.com

BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc. **agrizone**

120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com
Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

NUMÉROS IMPORTANTES

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0
Tél.: 418 466-2916
Télec.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca
www.armagh.ca
Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

**M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures**
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141

Mot de la mairesse



Chers citoyens et citoyennes

En ce début d'année, je tiens à offrir, en mon nom personnel et au nom de tout le conseil municipal, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité à l'ensemble des citoyennes et citoyens de notre municipalité.

J'en profite également pour souhaiter la plus cordiale bienvenue à notre nouvelle directrice générale, à qui nous accordons toute notre confiance et avec qui nous sommes heureux de collaborer pour les projets à venir.

Le mois de janvier sera marqué par l'adoption du budget municipal. À cet effet, le conseil a le plaisir d'annoncer qu'en 2026, les taxes municipales pourront être payées en six versements, une mesure visant à faciliter la gestion financière des ménages.

Une séance extraordinaire pour l'adoption du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) se tiendra le mardi 20 janvier à 19 h 30. L'adoption du règlement de taxation aura lieu le lundi 26 janvier à 19h30. Nous aurons le plaisir de répondre à toutes vos questions lors de ces rencontres.

Au plaisir de vous y accueillir en grand nombre et de poursuivre ensemble le développement de notre milieu.

Mélanie Bolduc, Mairesse



Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2026.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

26 janvier 23 février 23 mars 27 avril 25 mai 29 juin 27 juillet 26 août 21 septembre 26 octobre 23 novembre

Message de votre municipalité



OFFRE D'EMPLOI Adjoint(e) administratif(ve)



La Municipalité d'Armagh est à la recherche d'une personne dynamique et compétente pour se joindre à l'équipe. Nous offrons une gamme d'avantages ainsi qu'un environnement de travail convivial et stimulant.

Type de poste : Temps plein permanent (35 heures)

Date d'entrée en fonction : Dès que possible

Les responsabilités associées au poste consistent à :

- Tenir à jour les dossiers financiers, y compris la saisie des données, la facturation, les paiements, les encaissements et les conciliations bancaires;
- Accompagner la direction générale dans les dossiers prioritaires et pour la préparation et le suivi du budget;
- Participer à la préparation et au suivi des demandes d'aides financières auprès de divers organismes;
- Organiser et maintenir les fichiers et les documents administratifs de manière structurée;
- Assister la direction et les différents départements dans les tâches administratives quotidiennes;
- Gérer les communications internes et externes, y compris la correspondance, les appels téléphoniques et les courriels lors des absences de la réceptionniste;
- Effectuer toutes autres tâches connexes.

Exigences et compétences recherchées :

- Détenir un diplôme en administration, en comptabilité ou dans un domaine connexe et concordant à l'offre d'emploi;
- Avoir une expérience de travail pertinente en tant qu'adjoint(e) administratif(ve) ou dans un rôle similaire, avec de bonnes connaissances en comptabilité. Toute combinaison de formation et d'ex-

périence jugée pertinente et équivalente sera considérée;

- Maîtriser les logiciels de la suite Microsoft Office;
- Avoir travaillé dans un milieu municipal (un atout);
- Connaître le logiciel de gestion municipal CIM (un atout);
- Avoir une facilité à utiliser et à exploiter divers équipements et logiciels informatiques;
- Être en mesure de traiter plusieurs dossiers simultanément et d'établir ses priorités;
- Posséder d'excellentes habiletés en communication et maîtriser le français, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Savoir travailler de manière autonome ou en équipe et avoir le souci du détail;
- Faire preuve d'une grande discrétion;

Voici ce que nous offrons :

- Salaire compétitif selon l'expérience
- Environnement de travail convivial et collaboratif
- Opportunités de développement professionnel
- Fermeture du bureau 2 semaines durant la période des fêtes et 2 semaines durant les vacances d'été

Comment Postuler :

Toute personne qualifiée et intéressée est invitée à faire parvenir son curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation par courriel à Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale à l'adresse suivante : info@armagh.ca.

Bien que toutes les candidatures reçues seront analysées avec attention, nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues pour une entrevue. Nous vous remercions de l'intérêt manifesté pour ce poste.

Message de votre municipalité



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Gestion du Parc des Chutes d'Armagh : précisions importantes

Chères citoyennes, chers citoyens,

Au cours des dernières semaines, la Municipalité d'Armagh a annoncé qu'elle reprendrait la gestion du Parc des Chutes d'Armagh. Cette décision, adoptée par résolution du conseil municipal et relayée dans les médias, visait avant tout à assurer la pérennité, le développement et la mise en valeur de ce lieu emblématique de notre communauté.

Toutefois, certaines informations qui ont été véhiculées récemment ont suscité de la **confusion**, notamment quant au rôle de l'organisme à but non lucratif (OBNL) du Parc des Chutes. Il est donc important d'apporter les précisions suivantes.

UNE REPRISE DE GESTION N'A PAS POUR EFFET AUTOMATIQUE DE SUPPRIMER LES OBLIGATIONS DE L'OBNL.

Même si la gestion du Parc est reprise par la Municipalité, l'OBNL demeure légalement encore existant tant que toutes les obligations prévues par la loi ne sont pas complétées, et ce, même en l'absence de tout protocole ou mandat de la part de la Municipalité.

Les administrateurs du Parc doivent encore exercer des responsabilités importantes à assumer, telles que :

- la finalisation des états financiers;
- la reddition de comptes;
- le respect des obligations légales et administratives en vigueur.

UN PROCESSUS LÉGAL STRUCTURÉ ET ENCADRÉ PAR LA LOI

La dissolution d'un organisme à but non lucratif est un **processus légal encadré**, qui se fait par étapes et qui demande du temps. Elle ne peut se faire de manière immédiate ni informelle.

De la même façon, les actifs financiers de l'OBNL **ne peuvent pas être transférés instantanément** à la Municipalité. Toute remise de fonds, de documents ou de livres comptables doit suivre une démarche conforme aux règles légales applicables.

UNE TRANSITION DANS LE RESPECT DU CADRE LÉGAL

La Municipalité d'Armagh assure désormais la gestion du Parc des Chutes.

Toutefois, l'organisme à but non lucratif (OBNL) du Parc demeure tenu de compléter certaines démarches légales, notamment en lien avec ses obligations administratives et financières.

Ces démarches relèvent exclusivement du conseil d'administration de l'OBNL et doivent être réalisées conformément aux lois en vigueur. La Municipalité respecte donc le rythme légal requis et le rôle distinct de cet organisme.

Cette clarification vise à assurer une compréhension juste de la situation et à dissiper toute confusion quant aux rôles et responsabilités de chacun.

En mon nom personnel, je tiens à remercier les membres du conseil d'administration du Parc des Chutes pour leur engagement et leur contribution.

De même que je souhaite rappeler que la Municipalité s'engage à tenir la population informée de l'évolution de la situation, au rythme des étapes franchies.

Pour toutes questions ou demandes, il est préférable de communiquer directement avec le conseil municipal ou avec l'administration municipale.

Veuillez recevoir, chères citoyennes et chers citoyens, l'expression de nos salutations distinguées.

Source et information

Mélanie Bolduc Mairesse
Municipalité d'Armagh
mairie@armagh.ca



Message de votre municipalité

À TOUS LES USAGERS DE LA PATINOIRE

Veuillez prendre note que pour assurer la sécurité des usagers de la patinoire, il y aura un temps d'usage alloué pour le patinage libre et un autre temps pour le hockey. Nous demandons votre collaboration afin que ces mesures de sécurité soient respectées, car nous voulons éviter la fermeture de la patinoire.

HORAIRE DE LA PATINOIRE 2025-2026

Lundi, Mercredi, Vendredi:	18h00 à 19h30 19h30 à 21h00	PATIN LIBRE HOCKEY
-----------------------------------	--------------------------------	-----------------------

Mardi, Jeudi:	18h00 à 19h30 19h30 à 21h00	HOCKEY PATIN LIBRE
----------------------	--------------------------------	-----------------------

Samedi:	13h00 à 14h30 14h30 à 17h00 17h00 à 19h30 19h30 à 21h00	HOCKEY PATIN LIBRE HOCKEY PATIN LIBRE
----------------	--	--

Dimanche:	13h00 à 15h00 15h00 à 18h00	HOCKEY PATIN LIBRE
------------------	--------------------------------	-----------------------



***L'horaire de la patinoire peut varier selon les conditions climatiques, les besoins des usagers et à la discrétion du responsable de l'entretien et de la sécurité des activités sur la patinoire, M. Yvan Turgeon.**



Stationnement de nuit interdit de 23 h à 7 h

entre le 1^{er} novembre
et le 15 avril

merci de votre
collaboration!



COURS DE NATATION À ST-DAMIEN



L'inscription doit se faire entre le 12 et 16 janvier
au 418 789-2526 extension 607 pour s'inscrire.

Le cours commencera le 25 janvier pour se
terminer le 29 mars soit les dimanches de 13h15
à 14h00 100.\$ pour 10 sessions.

Message de votre municipalité



RAPPEL TAXES MUNICIPALES

Avez-vous fait vos paiements de taxes municipales?

Avis aux retardataires

Prenez note que les taxes municipales 2023 devaient être payées en totalité avant le 31 décembre 2025 afin d'éviter les procédures de vente pour taxes.

Dorénavant, des frais de 500\$ seront facturés par la MRC de Bellechasse pour chaque dossier soumis pour la procédure de vente. Merci!



STATIONNEMENT INTERDIT DEPUIS LE 1ER NOVEMBRE



Nous désirons aviser la population qu'aucun stationnement n'est permis entre 23h00 et 7h00 du matin, depuis le 1er novembre jusqu'au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité, à l'exception de la période comprise entre le 23 décembre et le 3 janvier inclusivement, où le stationnement sur les chemins publics entre 23h00 et 7h00 est toléré pourvu qu'aucun travail de déneigement ne soit en cours.

Tout agent de la paix peut faire remorquer ou remiser, aux frais du propriétaire, tout véhicule stationné à un endroit où il nuit aux opérations. Le propriétaire d'un véhicule ainsi remorqué ou remisé ne peut en recouvrer la possession que sur paiement des frais réels de remorquage et de remisage.

*Règlement 152-2015, article 7.5.7

QUÉBEC 511 INFO TRANSPORTS :

Ce portail intégré et multimodal a pour but de faciliter l'accès aux renseignements sur les transports, et ce, tant par téléphone que sur le Web grâce à une carte interactive, permettant ainsi aux usagers de la route de mieux planifier leurs déplacements partout au Québec. L'information provient du ministère des Transports du Québec ainsi que d'autres organismes, telle la Société des traversiers du Québec (STQ). Elle porte notamment sur :

- les conditions routières hivernales;
- les travaux routiers;
- les incidents majeurs;
- les alertes météo (SMOG);
- l'horaire des traversiers;
- le temps d'attente aux postes frontaliers.

S'il y a une problématique quelconque sur une route appartenant au Ministère des Transports, telle que la Route 281, vous pouvez la signaler en appelant au 5-1-1.

Le ministère des Transports du Québec invite les usagers de la route à consulter le site quebec511.info ou l'application mobile Québec 511 afin de retrouver l'information essentielle pour planifier leurs déplacements et circuler en toute sécurité.

Au cours de la période des fêtes, un nombre important de voyageurs se déplaceront sur le réseau routier en empruntant des routes qui leur sont moins familières et dont les particularités leur sont inconnues. En consultant le site Québec 511, les usagers de la route peuvent se

renseigner sur les conditions de la chaussée et les conditions de visibilité en cours sur le réseau routier. Ils peuvent également visionner les images des caméras de circulation du Ministère et localiser des lieux d'arrêt sécuritaires pour faire une pause durant leur trajet.

Soulignons que Québec 511 est également accessible par téléphone.

Prudence sur la route!

Voici quelques bonnes pratiques en matière de conduite hivernale.

- Avant de partir, assurez-vous que votre véhicule est complètement déneigé. Balai à neige et grattoir en main, faites un tour complet des vitres, des rétroviseurs, du toit, du capot, des phares et de la plaque d'immatriculation.
- Sur la route, adaptez votre vitesse en fonction des conditions météorologiques et routières en vigueur, et assurez-vous de garder une distance sécuritaire entre votre véhicule et celui qui vous précède.
- Enfin, faites preuve de patience en présence des véhicules d'entretien hivernal, car c'est en roulant à une vitesse maximale de 50 km/h qu'ils sont le plus efficaces!

Source: Ministère des Transports



Dans notre municipalité



CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Mercredi le 10 décembre 2025, 82 personnes se sont donnés rendez-vous pour participer au repas du Temps des Fêtes. En ajoutant votre bonne humeur, un menu choisi pour la circonstance, que plusieurs d'entre vous portaient des vêtements ou accessoires rappelant ce moment de l'année, que la salle et les tables étaient décorées, tous ces éléments ont contribué à créer une ambiance festive.

Les anniversaires du mois furent soulignés et 17 volontaires ont participé à un échange de cadeaux.

Également, des prix de présence ont été attribués grâce à la générosité des **commanditaires suivants** :

- Cercle de Fermières Armagh
- Familiprix Marc Falardeau
- M. René Minot

Nous les remercions chaleureusement.

Après le repas, plusieurs d'entre vous ont participé à des jeux initiés par des membres de Vie Active.

Nous ne pouvons passer sous silence **l'implication des bénévoles** qui rendent possible la réalisation de ces dîners. Merci d'être présents.

Merci également aux membres d'Armagh et des environs et à la population pour votre présence, elle témoigne votre intérêt pour les activités repas.

Le prochain dîner se tiendra **mercredi le 14 janvier 2026**, à la salle du complexe municipal, Armagh.

Thème : Repas réconfort

Au menu : Soupe poulet et riz
Pain de viande
Pomme de terre purée et légumes
Tarte aux fruits
Café et thé

Coût : 16\$ pour les membres des clubs FADOQ Armagh et des environs

Nous vous rappelons

IL N'Y A PLUS D'ALERTE MÉTÉO

Le repas étant préparé à l'avance par un service de traiteur:

RÉSERVATION OBLIGATOIRE avant vendredi le 9 janvier 2026

Contacter Mmes Ginette Bernard 418-466-2927 ou

Pierrette Roy 418-466-2886

EN CAS D'ABSENCE, il est important de nous aviser avant vendredi le 9 janvier 2026.

Les réservations ou annulations passées le délai causent des soucis à l'organisation.

Merci à l'avance pour votre collaboration.

Abonnement

Un abonnement à la FADOQ vous donne accès à de nombreux avantages. Afin de mieux connaître l'organisme et les différents rabais qui sont offerts nous vous invitons à consulter le site web de la FADOQ.

Le coût de l'adhésion ou le renouvellement est de 30\$ pour une année et 55\$ pour 2 ans.

Pour ceux et celles qui reçoivent leur demande de renouvellement par la poste, veuillez répondre et retourner votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional pour renouveler votre carte.

Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquer avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

En ce début d'année, chers membres et à toute la population, nous vous adressons nos meilleurs vœux. Que cette année vous apporte bonheur, santé et sérénité. Bonne Année 2026!

Les membres du conseil d'administration

Ginette Bernard, présidente

Louise Bernard, vice-présidente

Pierrette Roy, trésorière

Louise Turmel, secrétaire

Jean Fradet, administrateur

Léopold Corriveau, administrateur

Gaston Langlois, administrateur



CLUB DE SKI DE FOND D'ARMAGH SAISON 2025-2026 – INFORMATIONS

Pour une cinquième année consécutive, les tarifs seront maintenus pour la saison 2025-2026. Ceux-ci sont :

Membre individuel saisonnier : 50 \$;

Passe quotidienne : 8 \$

Personnes de 17 ans et moins : Gratuit afin de favoriser la pratique d'une activité familiale peu coûteuse.

Dans notre municipalité



Cercle de Fermières Armagh

C'est avec fierté que nous vous présentons le nouveau Conseil d'administration du Cercle de Fermières d'Armagh.

Notre équipe est composée de femmes engagées, passionnées par la transmission du patrimoine, les arts textiles, l'entraide et la vie communautaire.

Rôles du Conseil d'administration

Le C.A.L. a pour mission de :

- Planifier et organiser les activités du Cercle (rencontres, ateliers, projets spéciaux);
- Représenter les Fermières d'Armagh auprès de la communauté et des instances régionales;
- Assurer une bonne gestion des ressources du Cercle;
- Favoriser l'accueil des nouvelles membres et la participation de toutes.

Les membres du nouveau C.A.

- Présidente : Monique Gilbert – Responsable de la coordination générale du Cercle et de la représentation officielle.
- vice-présidente : Marie-Claude Bérubé – Responsable d'action communautaire
- Secrétaire : Caroline Mongrain – Tient les procès-verbaux, la correspondance et les documents administratifs.
- Trésorière : Nathalie Morin – Gère les finances du Cercle et prépare les rapports financiers.
- Dossier arts textiles : Lauréanne Bilodeau – Coordonne les ateliers, expositions et projets créatifs.
- Responsable du recrutement et des communications : Sylvie Simard – Assure la promotion du Cercle et l'accueil des nouvelles membres.

Nous souhaitons remercier chaleureusement les anciennes administratrices pour leur dévouement, et nous invitons toutes les membres ainsi que les femmes intéressées à nous rejoindre à participer activement à la vie de notre Cercle.

Ensemble, continuons de faire rayonner les Fermières d'Armagh!

Comité C.A.L.



22 JANVIER 2026 À 13H30 ET À 18H30
ATELIER - OISEAU FEUTRÉ
44 RUE DE LA FABRIQUE À ARMAGH

Carmen vous apprendra tout ce qu'il faut savoir pour confectionner un oiseau feutré. Matériel fourni.

Activité pour les Fermières d'Armagh gratuit.

Vous désirez inviter une personne non-membre pour cette activité,

Non membre 10.00\$

Inscription par courriel à : commrecr.fed6.armagh@outlook.com

Ou en téléphonant à Monique Gilbert :581-983-4108

Sylvie Simard, Communication-recrutement

Chères Fermières d'Armagh,

Au nom du comité organisateur, nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre précieuse participation au dîner de Noël au parc des Chutes.

Votre présence, votre implication et votre générosité ont grandement contribué au succès de cet événement festif et chaleureux. Grâce à vous, cette rencontre a été remplie de partage, de sourires et d'esprit communautaire.

Merci encore pour votre engagement et pour tout ce que vous faites pour notre milieu.

Avec toute notre reconnaissance,

Le Comité C.A.L.



Dans notre municipalité



*Bibliothèque
Armagh*

Heures d'ouverture :

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h

Jeudi : 13 h à 15 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Tél.: 418-466-3004 Courriel : armagimobibliotheque@gmail.com

BONNE ANNÉE 2026

Que l'année 2026 soit parsemée de petits et grands bonheurs, de beaux moments significatifs avec vos proches et bien sûr, de belles lectures inspirantes! Vite à la bibliothèque. Santé!

De la part de toute l'équipe de la bibliothèque

De retour à l'horaire normal, le 5 janvier 2026



ABONNEMENT À DISTANCE :

Lire et profiter des services de la bibliothèque sans avoir à se déplacer, c'est possible! L'abonnement à votre bibliothèque vous donne accès gratuitement à plusieurs contenus en ligne, tels que :

- des milliers de livres numériques et audionumériques (de tout pour tous les goûts),
- plus de 5000 revues numériques (7 Jours, Coup de Pouce, etc.),
- des centaines de formations en ligne avec Tout apprendre,
- deux ressources en généalogie (Généalogie Québec et PRDH),
- un accès intégral au site Web de Protégez-vous.

Rendez-vous sur le site Web du Réseau BIBLIO CNCA et complétez le formulaire en cliquant sur le bouton Abonnement



FERMETURE DU À LA TEMPÉRATURE :

Pour la sécurité et le bien-être de nos précieux bénévoles, la bibliothèque fermera ses portes lors des tempêtes de neige ou pluie verglaçante. Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous invitons à consulter notre page Facebook pour les mises à jour.

PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES :

Vous souhaitez obtenir un livre qui ne se trouve pas dans la collection de votre bibliothèque? C'est possible avec le prêt entre bibliothèques! Ce service vous donne accès à plus de 5 millions de livres répartis dans près de 900 bibliothèques, et ce, tout à fait gratuitement!

Pour obtenir de l'information sur ce service, consultez le dépliant disponible à la bibliothèque ou cliquez sur le bouton PEB sur le site Web du Réseau BIBLIO CNCA

Pour bénéficier de ce service, vous devez avoir en main votre carte d'abonné(e) et votre NIP

NOUS SOUHAITONS TE DIRE UN GRAND MERCI!

Mention honorable Agathe Roy

Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude pour ton dévouement exceptionnel dans le choix des livres pour nos garderies. Ton engagement en collaboration avec Patricia Lacroix, a permis d'enrichir notre bibliothèque et d'offrir aux enfants des expériences de lecture mémorables.

Agathe, nous te remercions pour ta passion et ton dévouement depuis 17ans, qui ont un impact considérable sur la vie de nos jeunes lecteurs.

Nous te souhaitons une longue période de fidélité avec nous.



DEVENEZ BÉNÉVOLE POUR DES GENS DE VOTRE MUNICIPALITÉ

- ✓ 1 heure par semaine, le mardi
- ✓ Frais remboursés*
- ✓ Livraison de repas aux aînés

*Indemnisation de 0,54 \$/km

Pssst... dans Bellechasse,
les kilomètres peuvent monter vite 😊
Heureusement, ils sont entièrement remboursés!



Dans notre municipalité



Cours de karaté Style Yoseikan

Endroit : Salle Le Chalois, Chalet des loisirs
40 blv. Henri, Armagh
Période : Janvier 2026 à Mai 2026
Date du début : Jeudi 8 Janvier à 18 :30
Horaire : Jeudi 18 :30 et Dimanche 10 :00
Durée : 1 heure

Bonjour,

Les cours de karaté style Yoseikan sans contact débiteront le jeudi 8 Janvier à la salle Le Chalois du chalet des loisirs.

C'est un très bon conditionnement physique, pour tous les âges.

Pour tous les parents et enfants intéressés à s'inscrire, les cours sont gratuits.

Pour les cours, veuillez porter des vêtements de sport confortable.

Pour toutes questions, veuillez communiquer avec moi à l'adresse suivante : e.k.armagh@gmail.com

(Ps) Que pour les adultes qui ont abusés durant les fêtes, venez vous remettre en forme.

Merci de l'intérêt que vous portez à mon projet.
Jacques Leclerc

Un beau succès POUR LA PARADE DE NOËL



La parade de Noël a connu un franc succès cette année, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. De nombreux participants ont su égayer l'événement grâce à la confection de magnifiques chars allégoriques, tous plus créatifs les uns que les autres.

Tout au long du parcours, une distribution de friandises a ravi les enfants, tandis que les chars animaient les rues au rythme de la musique et des danses. Les différents personnages représentés ont fait rêver et stimulé l'imaginaire des plus jeunes, transformant la parade en un véritable moment de magie et de féerie.

Malgré le froid, l'enthousiasme était bien présent. Un immense merci à tous les participants, bénévoles et organisateurs, ainsi qu'aux enfants qui ont contribué à ce moment de bonheur et de partage. Grâce à eux, l'esprit de Noël a illuminé nos rues.



SERVICE INCENDIE

DIX PRÉCAUTIONS À PRENDRE CET HIVER

Prévenir les incendies résidentiels

Selon le ministère de la Sécurité publique du Québec¹ :

- Au Québec, il y a en moyenne 18 500 incendies annuellement. C'est donc plus d'un incendie toutes les 30 minutes !
- La majorité des décès dans les incendies sont causés par la fumée et non par le feu.
- La majorité des décès dans les incendies surviennent la nuit pendant qu'on dort.

Chauffage au bois. Tout l'équipement que vous utilisez pour le chauffage au bois (poêle, foyer, cheminée) doit être inspecté et nettoyé chaque année. Confiez le ramonage à un professionnel qualifié. Ne brûlez que du bois dur et sec, jamais de bois qui a été peint ou traité chimiquement. Éloignez tout objet inflammable de l'appareil. Jetez les cendres dans un contenant métallique avec couvercle et déposez ce contenant à l'extérieur, loin de tous matériaux combustibles, car les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures.

Chandelles. Insérez-les toujours dans des chandeliers stables et déposez-les sur une surface plane. Éloignez les objets très inflammables, tels que les rideaux. Éteignez-les quand vous quittez une pièce ou avant de vous coucher.

Détecteur de fumée. Le seul moyen d'être averti d'un incendie à temps est un avertisseur de fumée. Assurez-vous qu'il y en a un à chaque étage et qu'il fonctionne en tout temps. Cela peut vous sauver la vie.

Détecteur de monoxyde de carbone (CO). Si vous utilisez un appareil qui produit une combustion (poêle à bois, appareil au gaz ou au mazout), assurez-vous d'avoir un détecteur de CO dans la pièce où il se trouve afin de prévenir des intoxications pouvant être graves, voire mortelles. Le CO est un gaz très dangereux qui n'a ni couleur ni odeur.

Prévenir les accidents de la route

Chaussée. Gardez un œil sur la condition de la chaussée. La glace noire et la gadoue peuvent être difficiles à détecter, spécialement le soir, et elles limitent la qualité du freinage et la possibilité de donner un coup de volant pour éviter un accident.

Voir et être visible. Allumez vos feux de détresse lorsque la visibilité est basse ou nulle. Balayez la neige qui se trouve sur le capot, le toit, les vitres et les phares. Veillez à ce que vos essuie-glaces soient fonctionnels avant votre départ. Une simple éclaboussure de gadoue sur votre pare-brise peut bloquer votre vision et causer une perte de contrôle.

Ralentir et anticiper. Le meilleur moyen d'éviter les dérapages est d'adapter votre façon de conduire aux conditions routières, de ralentir, de prévoir plus de temps pour arriver à destination et d'anticiper les changements de voie, les virages et les courbes.

Garder vos distances. Étant donné qu'il faut plus d'espace pour freiner sur une surface glissante, augmentez la distance qui vous sépare des autres véhicules. Dirigez votre attention le plus loin possible à l'avant.

Trousse d'urgence². L'hiver, les risques de demeurer coincé dans votre véhicule augmentent. Le gouvernement canadien a préparé une liste d'articles que vous devriez avoir dans votre voiture pour parer à cette éventualité.

La trousse d'urgence de base pour la voiture doit contenir les articles suivants :

Nourriture - aliments non périssables, comme les barres énergétiques
Eau - bouteilles de plastique qui ne se cassent pas sous l'effet du gel (les remplacer aux six mois)

Couverture

Vêtements et chaussures ou bottes de rechange

Trousse de premiers soins et un couteau pour couper la ceinture de sécurité

Petite pelle, grattoir et balai à neige

Bougie dans un contenant métallique profond et allumettes

Lampe de poche

Sifflet - pour attirer l'attention au besoin

Cartes routières

Articles à garder dans le coffre de l'auto :

Sable, sel ou litière pour chat (non agglomérante)

Antigel et liquide lave-glace

Câble de remorquage

Câble de démarrage

Extincteur

Feu avertisseur ou fusées éclairantes

1 Source : Gouvernement du Québec : www.securitepublique.gouv.qc.ca

2 Source : Gouvernement du Canada : www.preparez-vous.gc.ca

Linda Boutin

impotboutin@gmail.com



IMPÔT

Déclaration des revenus des particuliers

19, Chemin du Lac Jeannot Nord
Armagh, QC G0R 1A0

Rés : 418 466-2689
Cell : 581 308-2689

JOURNÉES DES COLLECTES

JANVIER 2026		FÉVRIER 2026		MARS 2026	
	D L M M J V S		D L M M J V S		D L M M J V S
	1 2 3		1 2 3 4 5 6 7		1 2 3 4 5 6 7
	4 5 6 7 8 9 10		8 9 10 11 12 13 14		8 9 10 11 12 13 14
	11 12 13 14 15 16 17		15 16 17 18 19 20 21		15 16 17 18 19 20 21
	18 19 20 21 22 23 24		22 23 24 25 26 27 28		22 23 24 25 26 27 28
	25 26 27 28 29 30 31				29 30 31
AVRIL 2026		MAI 2026		JUIN 2026	
	D L M M J V S		D L M M J V S		D L M M J V S
	1 2 3 4		1 2		1 2 3 4 5 6
	5 6 7 8 9 10 11		3 4 5 6 7 8 9		7 8 9 10 11 12 13
	12 13 14 15 16 17 18		10 11 12 13 14 15 16		14 15 16 17 18 19 20
	19 20 21 22 23 24 25		17 18 19 20 21 22 23		21 22 23 24 25 26 27
	26 27 28 29 30		24 25 26 27 28 29 30		28 29 30
			31		
JUILLET 2026		AOÛT 2026		SEPTEMBRE 2026	
	D L M M J V S		D L M M J V S		D L M M J V S
	1 2 3 4		1		1 2 3 4 5
	5 6 7 8 9 10 11		2 3 4 5 6 7 8		6 7 8 9 10 11 12
	12 13 14 15 16 17 18		9 10 11 12 13 14 15		13 14 15 16 17 18 19
	19 20 21 22 23 24 25		16 17 18 19 20 21 22		20 21 22 23 24 25 26
	26 27 28 29 30 31		23 24 25 26 27 28 29		27 28 29 30
			30 31		
OCTOBRE 2026		NOVEMBRE 2026		DÉCEMBRE 2026	
	D L M M J V S		D L M M J V S		D L M M J V S
	1 2 3		1 2 3 4 5 6 7		1 2 3 4 5
	4 5 6 7 8 9 10		8 9 10 11 12 13 14		6 7 8 9 10 11 12
	11 12 13 14 15 16 17		15 16 17 18 19 20 21		13 14 15 16 17 18 19
	18 19 20 21 22 23 24		22 23 24 25 26 27 28		20 21 22 23 24 25 26
	25 26 27 28 29 30 31		29 30		27 28 29 30 31

LÉGENDE



COLLECTE DES DÉCHETS (BAC VERT)



COLLECTE POUR LA RÉCUPÉRATION (BAC BLEU)

SEMAINE AVEC CONGÉ FÉRIÉ :

Horaires modifiés pour la collecte des déchets et de la récupération. Consultez le www.bellechasse.ca/collecte pour plus d'informations sur les changements à l'horaire.



**MRC de
Bellechasse**

Des questions sur les collectes ?

Communiquez avec le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse.

☎ 418 883-3347

✉ infogmr@bellechasse.ca

🌐 www.bellechasse.ca/gmr

MRC Bellechasse



MRC de
Bellechasse

Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!



Martin J Côté (préfet suppléant) et Dominique Dufour (directeur général adjoint). (Crédit photo : MRC de Bellechasse)

Luc Dion élu pour un deuxième mandat à titre de préfet

Le maire de Honfleur Luc Dion a été reconduit dans ses fonctions de préfet par ses pairs lors de la séance ordinaire de novembre. Il sera secondé par le maire de Saint-Lazare-de-Bellechasse, Martin J Côté, qui agira à titre de préfet suppléant.

Ces deux maires ont été élus par acclamation à ces postes pour une durée de deux ans, à la volonté du nouveau conseil.

Adoption du budget

Les maires et mairesses de Bellechasse ont aussi procédé à l'adoption du budget 2026 de l'organisation en novembre.

Il s'agit d'un budget d'un montant de 27 586 609 \$, en hausse de moins de 1 % (0,81 %) par rapport à l'an dernier. Les quotes-parts des municipalités augmentent quant à elles en moyenne de 3.41 %.

Modification au modèle d'ordre du jour de la séance publique

Enfin, mentionnons que le Conseil a profité de la séance régulière de décembre pour adopter un projet de règlement au sujet de la régie interne des séances publiques, ce qui fait en sorte que la période de question sera désormais tenue à la fin de l'exercice public, et non plus au début.

Ce changement a été motivé par la volonté d'être à l'écoute des citoyens présents aux séances du conseil, qui ont exprimé lors des derniers mois la volonté que cette période de questions soit déplacée à la fin de l'ordre du jour.

**Bonne année 2026 de la part
de la MRC de Bellechasse!**



VRAIE DE NATURE



Procès-verbal

Le 3 décembre 2025

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 3 décembre 2025 à dix-neuf heures trente, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Luc Bégin	Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #3 - Sue-Élène Belisle	Siège #4 - Gisèle Adam
Siège #5 - Guylain Chamberland	Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Brigitte Nicol, adjointe administrative, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-12-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Sue-Élène Belisle,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE
- 4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES
- 5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL
- 6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL
- 7 - ADMINISTRATION

- 7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse
- 7.2 - Autorisations données à Mme Brigitte Nicol
- 7.3 - Embauche d'une Directrice générale et greffière trésorière
- 7.4 - Nomination des membres du conseil sur divers dossiers
- 7.5 - Remboursement des dépenses liées aux élections 2025 par le fonds réservé aux élections
- 7.6 - Entente de regroupement pour services animaliers
- 7.7 - Comité municipal de sécurité civile - Mise à jour des membres
- 7.8 - Responsable des services électroniques - Revenu Québec
- 7.9 - Résolution désignant le représentant et déterminant ses pouvoirs auprès de Revenu Québec et de l'Agence du Revenu du Canada
- 7.10 - Résolution désignant le représentant et déterminant ses pouvoirs auprès de l'institution bancaire ainsi que signataire au compte
- 7.11 - Formation des employés de bureau sur la Loi 25
- 7.12 - Demande d'autorisation du Club FADOQ l'Anneau D'Or

7.13 - Résolution d'appui - Demande au Gouvernement du Québec de suspendre la loi 2 "Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services".

7.14 - Demande à la MRC de Bellechasse - Nomination d'office de Mme Mélanie Bolduc, Mairesse d'Armagh au comité du site d'enfouissement technique (LET)

7.15 - Demande de participation financière - HANNA Bellechasse

7.16 - Demande d'appui officielle pour le projet de formation de l'OBV de la Côte-du-Sud

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Demande à la MRC de Bellechasse concernant les équipements SUMI

9 - VOIRIE

- 9.1 - Décompte progressif no.1 - Les Pavages de Beauce Ltée.
- 9.2 - Réfection du 8e rang sur +/- 325 mètres et de 7 ponceaux - Décompte progressif no 4
- 9.3 - Demande de remboursement au Programme d'aide à la voirie locale - Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dossier: RER98378 - 19037 (12) - 20250415-029

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Modifications à l'usine d'épuration - Phase 2 - Libération de retenue partielle

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Corporation des Loisirs et des Sports d'Armagh - Demande d'assistance du Service de sécurité incendie d'Armagh et d'aide financière

12.2 - Demande d'aide financière du Club de ski de fond d'Armagh

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-02

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal;

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Daniel Bédard,

Que le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025 soit accepté tel que rédigé par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-03

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Proposé par la conseillère Gisèle Adam,
Appuyé par la conseillère Sue-Èlène Belisle,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer en date du 3 décembre 2025 pour un montant de 254 254,60 \$.

AREO-FEU LTÉE

VÉRIF. APPAREILS RESPIRATOIRES..... 728,23

BENEVA

ASSURANCES COLLECTIVES-NOV..... 1 521,74

ASSURANCES COLLECTIVES-DÉC..... 1 831,25

BONAIRSD INC.

VENTILATION US.ÉPURATION PH.2..... 14 318,99

BRASSARD BURO IN

FOURNITURES DE BUREAU..... 331,74

BUREAU EN GROS PRIVILÈGES

FOURNITURES DE BUREAU..... 154,98

CANAC

LUMIÈRES NOËL, MÈCHES&MARQUEUR..... 300,76

CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE

FR.ANNUEL RÉPARTITION INCENDIE..... 2 180,99

CÉDRIC DUCHESNEAU

VERS.#1 DÉNEIGEMENT COURS MUN..... 4 378,25

CRÉAPHISTE

JOURNAL DÉCEMBRE-24 PAGES..... 885,31

ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-DAMIEN

PUBLICITÉ - ALBUM FINISSANTS..... 50,00

EUROFINS ENVIRONEX

ANALYSES EAU USÉE..... 137,40

ANALYSES EAU USÉE..... 882,44

ANALYSES EAU POTABLE..... 114,98

EXCAVATION B.O. INC.

DRAINAGE RUE THIBAUT..... 1 517,67

EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.

VERS.#1 ENTRE.CHEMINS D'HIVER..... 127 637,43

GESTION DCB

TENDEUR COURROIE+COURROIE-RAM..... 617,55

CH.HUILE + FILTRES + PNEUS-GMC..... 385,61

GROUPE P.G.F. INC.

DRAINAGE RUE THIBAUT..... 7 446,02

HOME DÉPÔT

ROBINET, BANDES ANTIDÉRAPANTES..... 568,79

HYDRO-QUÉBEC

ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BUREAU..... 536,28

ÉLECT.USINE ÉPURATION-31 JOURS..... 2 233,25

ÉLECT.POSTE REFOUL.-60 JOURS..... 316,12

ÉLECT.PARC CHUTES-62 JOURS..... 1 889,11

ÉLECT. CASERNE-60 JOURS..... 371,13

ÉLECT.RÉS.EAU POTABLE-58 JOURS..... 123,87

ÉLECT.CHALOIS-58 JOURS..... 400,32

ÉLECT.PANNEAU CHALOIS-58 JRS..... 33,04

ÉLECT.CHALOIS-58 JOURS..... 58,42

ÉLECT.ÉCLAIRAGE PUBLIC-30 JRS..... 579,97

INFO-MANIAC

RÉP. PORTABLE BUR.-SOURIS U.É..... 86,22

INT COMMUNICATION

CONTRAT SERVICE SITE INTERNET..... 92,41

LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS LE BUNKER

RÉP. SOUFFLEUSE - CABLE-BOLT..... 135,71

M.R.C. DE BELLECHASSE

DROIT RECOURS ENROBÉ-8E RANG..... 292,50

SERVITUDE TUYAU US.FILTRATION..... 2 200,92

PLANS&DEVIS-PONCEAU RG ST-JOS..... 3 198,57

INGÉNIERIE RÉFEC. RG STE-ANNE..... 4 095,00

MAHEU & MAHEU INC.

SERVICE DE GESTION PARASITAIRE..... 118,24

MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ

4 SAPINS DE NOËL..... 133,33

MICRO EXCAVATION BELL.(SYLVAIN ASSELIN)

ACCOTEMENTS RUE BOULEAUX..... 655,36

EXC.DALLES ÉCOCENTRE&US.ÉPU..... 218,45

2 VOY.TERRE+ÉTENDRE-CH.BOUL..... 1 517,67

3 VOY.MATÉRIEL-CH.BOULEAUX..... 1 350,78

NIVELLER TERRAIN ARR. US.ÉPU..... 382,30

1,5H TRAVAUX ÉCOCENTRE..... 163,84

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES PROVINCIALES-NOVEMBRE..... 14 246,96

MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS

HONORAIRES PROF. COUR MUN..... 371,94

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.

INTERNET CHALOIS..... 45,94

INTERNET CASERNE..... 45,94

INTERNET POSTE REFOULEMENT..... 45,94

INTERNET ÉCOCENTRE..... 40,19

INTERNET USINE FILTRATION..... 45,94

INTERNET USINE ÉPURATION..... 114,98

TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION..... 17,72

PAQUET & FILS LTÉE

HUILE CHAUFFAGE - CASERNE..... 372,00

PASSEPORT ANIMAL INC.

SERVICES ANIMALIERS-DÉCEMBRE..... 86,23

PATRICK LEBLOND

DÉNEIGE.PRISE D'EAU RG ST-JOS..... 402,41

PAVAGE GILLES AUDET INC.

PAVAGE USINE ÉPURATION - TECQ..... 31 388,18

PEINTURE YVON DUMONT

PLANCHER EPOXY-US.ÉPURATION..... 4 201,19

R.É.P LÉVIS

VENTILATEUR ORDI US.ÉPURATION..... 132,22

RÉPARER CARTE FEU DE CHANTIER..... 235,93

RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA

REMISES FÉDÉRALES-NOVEMBRE..... 6 907,37

RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD

ENTRAIDE FEU - 2025-10-16..... 661,84

RREMQ - AON HEWITT

RÉGIME DE RETRAITE-OCTOBRE..... 4 111,93

SM-EAU-EXPERT INC.

SOUTIEN TECH.POMPAGE BOUES..... 1 689,56

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ENVOI POSTAL JOURNAL DÉCEMBRE	142,86
3 RLX TIMBRES - ÉLECTIONS	427,71

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE

IMMATRICULATION MOTONEIGE	102,85
---------------------------------	---------------

SOLUTIONS IT CLOUD

7 LICENCES COURRIEL.....	52,17
--------------------------	--------------

SOLUTIONS MUNICIPALES DUCHARME INC.

250 FEUILLES PROCÈS-VERBAUX	297,33
-----------------------------------	---------------

TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)

TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX.....	573,07
-----------------------------------	---------------

TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES

CONTRAT SERVICE PHOTOC.D.G.....	20,27
---------------------------------	--------------

REMBOURSEMENTS DIVERS	300,99
------------------------------------	---------------

Adopté unanimement par les conseillers.

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

7 - ADMINISTRATION

2025-12-04

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 26 novembre 2025 est déposé à tous les élus municipaux.

2025-12-05

7.2 - Autorisations données à Mme Brigitte Nicol

ATTENDU QUE pour assurer la continuité et la bonne administration de la Municipalité d'Armagh, il est nécessaire de prévoir une suppléance temporaire en cas d'absence de la Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe;

ATTENDU QU'il convient à cette fin de permettre à Mme Brigitte Nicol, Adjointe administrative, d'exercer certaines prérogatives en l'absence de Mme Anne Mathieu;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Sue-Èlène Belisle,

1. Que le Conseil autorise Mme Brigitte Nicol, en l'absence de Mme Anne Mathieu, Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe, à signer les documents municipaux relevant des compétences habituellement exercées par la DGA;
2. En cas d'absence de Mme Anne Mathieu, Mme Brigitte Nicol est également autorisée à siéger à la séance du Conseil municipal pour y assurer les missions et responsabilités administratives associées à la présence de la DGA.
3. Que Mme Nicol soit autorisée à payer par le compte bancaire de la Municipalité, les comptes à payer découlant de cette séance;
4. La présente résolution prend effet à compter du 3 décembre 2025, sauf décision contraire du Conseil municipal.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-06

7.3 - Embauche d'une Directrice générale et greffière trésorière

*M. Luc Bégin s'abstient de voter pour cause de conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh était à la recherche d'une personne pour combler le poste de Directeur(trice) général(e) et greffier(ère) trésorier(ère) et a confié le mandant à la Firme Marc-André Paré Consultant Inc. pour rechercher le ou la meilleur(e) candidat(e);

ATTENDU QUE des candidats ont été rencontrés en entrevue;

ATTENDU QUE la Firme Marc-André Paré Consultant Inc. a fait ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,
Appuyé par la conseillère Roxane Vézina,

1^o Que suite à la recommandation de Madame Lany Fortin de la Firme Marc-André Paré Consultant inc., ce Conseil municipal procède à l'embauche de Madame Fadia Bayrakdar à titre de Directrice générale et greffière trésorière compte tenu que ses compétences répondent au profil recherché.

2^o Que les conditions de travail soient celles discutées lors de l'entrevue, incluant une période probatoire de six mois.

3^o Que Mme Mélanie Bolduc, Mairesse, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Armagh le contrat d'embauche avec Madame Bayrakdar.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-07

7.4 - Nomination des membres du conseil sur divers dossiers

ATTENDU QUE les conseillères et conseillers ont pour mandat d'orienter les politiques municipales;

ATTENDU QU'ils assument un rôle de responsables ou de collaborateurs dans l'ensemble des dossiers relevant de l'administration municipale;

ATTENDU QU'ils exercent les fonctions d'administrateurs et de législateurs pour la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QU'ils veillent à ce que l'offre de services municipaux réponde adéquatement aux besoins de la population;

ATTENDU QU'ils sont chargés de représenter et de défendre les intérêts des citoyens et ceux de la Municipalité d'Armagh dans le respect du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU QUE le Conseil municipal comporte six sièges de conseillères et conseillers et que chacun possède différentes expertises;

ATTENDU QU'une rencontre préalable a eu lieu afin de définir leurs intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Gisèle Adam,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

QUE les responsabilités suivantes soient attribuées à chacun des sièges des conseillères et conseillers et qu'ils soient nommés d'office sur les comités s'y afférant:

Mairesse : Mélanie Bolduc

-Conseil municipal	-Conseil des maires
-Direction générale	-Relations publiques et politiques
-Ministère des Affaires municipales	

Siège No 1 : Conseiller Luc Bégin

-Travaux publics

Siège No 2 : Conseiller Daniel Bédard

-Développement et tourisme -Parc des chutes

Siège No 3 : Conseillère Sue-Èlène Belisle

-Loisirs et culture -Bibliothèque
-Sécurité publique et sécurité civile -Sécurité incendie

Siège No 4 : Conseillère Gisèle Adam

- Aménagement du territoire
- Communication
- Comité consultatif d'urbanisme

Siège No 5 : Conseiller Guylain Chamberland

- Lieu d'enfouissement technique (LET) et Comité de vigilance LET

Siège No 6 : Conseillère Roxane Vézina

- Familles et aînés

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-08

7.5 - Remboursement des dépenses liées aux élections 2025 par le fonds réservé aux élections

ATTENDU QUE depuis le 1er janvier 2022, la Municipalité doit, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QUE des élections ont eu lieu le 2 novembre dernier et que les dépenses découlant de celles-ci peuvent être remboursées par ledit fonds réservé;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

De rembourser le coût des élections 2025 au montant de 14 311,43\$ au budget courant de la Municipalité à partir du fonds réservé des élections.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-09

7.6 - Entente de regroupement pour services animaliers

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Armagh, Cap-Saint-Ignace, Lac- Frontière, l'Islet, Notre-Dame-de-Rosaire, Saint-Adalbert, Saint-Aubert, Saint-Damase-de-L'Islet, Sainte-Claire, Saint-Fabien-de-Panet, St-Apolline-de-Patton, Sainte-Félicité, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Gervais, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Omer, Saint-Paul-de-Montminy, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et la Ville de Montmagny désirent présenter un projet de mise en commun de services animaliers offerts à la population des municipalités de la MRC de l'Islet, de la MRC de Montmagny et de la MRC de Bellechasse dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Roxane Vézina,
Appuyé par le conseiller Daniel Bédard,

Que ce Conseil décrète ce qui suit:

- Le Conseil de la Municipalité d'Armagh consent à participer au projet de regroupement de services animaliers;
- Le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le Conseil nomme la Ville de Montmagny, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le Conseil désigne Mme Mélanie Bolduc, Mairesse pour signer tout

document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-10

7.7 - Comité municipal de sécurité civile - Mise à jour des membres

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L. R. Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la Municipalité, notamment le service incendie, les travaux publics et l'administration;

ATTENDU QUE ce plan doit être maintenu opérationnel et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE lors de la séance du Conseil municipal du 13 août 2019, un comité municipal de sécurité civile a été formé;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une mise à jour à chaque changement de conseil des membres du Comité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

1^o Que les personnes suivantes soient désignées membres du Comité municipal de sécurité civile de la Municipalité d'Armagh:

Fadia Bayrakdar, Directrice générale, coordonnatrice municipale de la sécurité civile;

Mélanie Bolduc et Natacha Dolbec-Dubé, Responsables de la communication;

Sue-Élène Belisle, Conseillère municipale;

Claude Morin, Représentant du service de sécurité incendie;

Natacha Dolbec-Dubé, Représentante de l'administration;

Anne Mathieu et Brigitte Nicol, Administration

Alain Dubé et Yvan Turgeon, Représentants des travaux publics;

Sylvie Breton, Citoyenne;

Ginette Bernard, Présidente du Club FADOQ de l'Anneau d'Or d'Armagh;

Monique Gilbert, Présidente Le Cercle de Fermières d'Armagh;

Sûreté du Québec, Représentant du service de police;

2^o Que ce comité municipal de sécurité civile soit mandaté afin :

- d'entreprendre une démarche de planification de la sécurité civile et de mener celle-ci de façon continue;
- d'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- d'élaborer, en concertation avec les différents services municipaux, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- d'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- de proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- d'élaborer un programme de formation consacré à la sécurité civile et d'assurer son suivi;
- d'élaborer un programme d'exercices et d'assurer sa mise en œuvre;
- d'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de prépa-

ration aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;

- de préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité.

3^e Que cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la Municipalité d'Armagh.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-11

7.8 - Responsable des services électroniques - Revenu Québec

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est inscrite aux services électroniques du ministère du Revenu du Québec;

ATTENDU QUE ces services sont essentiels à la réalisation de plusieurs transactions avec différentes autorités gouvernementales, tels que les ministères du Revenu, des Affaires municipales et l'Occupation du territoire et du développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QU'il est nécessaire de renommer et d'autoriser les représentants de la Municipalité d'Armagh afin d'utiliser les services électroniques;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Gisèle Adam,

Appuyé par la conseillère Sue-Èlène Belisle,

Que Mme Fadia Bayrakdar, Directrice générale et greffière-trésorière (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité d'Armagh, les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et qu'elle soit autorisée à :

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Gérer l'accès au portail du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR);
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution de toutes les obligations fiscales.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉCUR.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-12

7.9 - Résolution désignant le représentant et déterminant ses pouvoirs auprès de Revenu Québec et de l'Agence du Revenu du Canada

ATTENDU QUE Madame Fadia Bayrakdar occupera la fonction de Directrice générale et greffière-trésorière à compter du 6 janvier 2026;

ATTENDU QU'une mise à jour devra être effectuée auprès de Revenu Québec et de l'Agence du Revenu du Canada concernant le dossier de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QU'une procuration doit être complétée afin que la Directrice générale et greffière-trésorière, Madame Fadia Bayrakdar, soit la personne désignée pour représenter la Municipalité, signer des documents, avoir accès aux renseignements et aux documents que Revenu Québec ou l'Agence du Revenu du Canada détient au sujet de la Municipalité d'Armagh.

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,

Appuyé par la conseillère Roxane Vézina,

QUE Mélanie Bolduc, Mairesse soit autorisée à signer la procuration pour la mise à jour du dossier de la Municipalité d'Armagh à Revenu Québec et à l'Agence du Revenu du Canada.

Que Madame Fadia Bayrakdar, Directrice générale et greffière-trésorière soit la représentante autorisée, à compter du 6 janvier 2026, à:

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec et de Revenu Canada;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir les rôles et responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec ou Revenu Canada, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec ou Revenu Canada détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec ou Revenu Canada par tous les moyens de communication offerts;
- Signer et avoir accès à tous les documents en lien avec Revenu Québec et l'Agence du Revenu du Canada et généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-13

7.10 - Résolution désignant le représentant et déterminant ses pouvoirs auprès de l'institution bancaire ainsi que signataire au compte

ATTENDU QUE Mme Fadia Bayrakdar sera la nouvelle directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité d'Armagh à compter du 6 janvier 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les signataires des chèques ou toutes autres transactions devant être effectuées à la Caisse Desjardins de Bellechasse ainsi que pour le compte Visa Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Sue-Èlène Belisle,

Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

QUE le conseil municipal nomme la nouvelle Directrice générale et greffière trésorière, Madame Fadia Bayrakdar, en tant que nouvelle signataire aux documents et effets bancaires pour et au nom de la Municipalité d'Armagh, en ajout à Mme Mélanie Bolduc, mairesse et à M. Guylain Chamberland, maire suppléant autorisés dans la résolution 2025-11-06.

QUE Mme Fadia Bayrakdar soit la représentante autorisée à représenter, administrer et signer, au nom de la Municipalité, tous les documents en lien avec l'institution bancaire de la Municipalité d'Armagh, soit la Caisse Desjardins de Bellechasse et la carte Visa Desjardins.

QUE Madame Fadia Bayrakdar puisse exercer tous les pouvoirs relatifs à la gestion des comptes de la Municipalité notamment au moyen des services offerts par Accès D Affaires à titre d'administrateur principal;

QUE Madame Fadia Bayrakdar puisse effectuer des opérations de transferts de fonds, d'ordre de paiement, billets d'ordre ainsi que toutes lettres de change à recevoir toute somme d'argent et en donner quittance;

QUE Madame Fadia Bayrakdar puisse concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité d'Armagh;

QUE Madame Fadia Bayrakdar puisse consentir et signer tout contrat nécessaire à l'opération des comptes de la Municipalité et détenir une carte d'accès (débit) pour dépôt seulement pour le compte de la Municipalité d'Armagh pour le folio 606495 ainsi qu'une carte de crédit VISA Desjardins de 2 500 \$ au nom de la Municipalité d'Armagh afin d'effectuer certains achats pour la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-14

7.11 - Formation des employés de bureau sur la Loi 25

ATTENDU QUE la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) impose aux organismes publics diverses obligations relatives à la gouvernance, la sécurité et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la mise en conformité à la Loi 25 requiert une formation adéquate du personnel municipal en matière de gestion et de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Philémon a convenu d'organiser une formation regroupée portant sur l'application de la Loi 25 au sein des Municipalités de Saint-Damien, Saint-Nérée-de-Bellechasse et Saint-Raphaël;

ATTENDU QUE la participation regroupée permet une optimisation des ressources, une réduction des coûts et une uniformisation des pratiques entre les municipalités participantes;

ATTENDU QUE Mme Anne Mathieu a déjà suivi une formation semblable par le biais de l'ADMQ;

ATTENDU QUE le conseil municipal recommande que les autres employées du bureau municipal suivent une telle formation, soit :

- Natacha Dolbec-Dubé, Secrétaire-réceptionniste;
- Brigitte Nicol, Adjointe administrative;
- Fadia Bayrakdar, Directrice générale et greffière trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,
Appuyé par la conseillère Gisèle Adam,

Que le Conseil accepte la proposition de la Municipalité de Saint-Philémon pour la formation de 3 employées et que les frais reliés à la formation soient assumés par la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-15

7.12 - Demande d'autorisation du Club FADOQ L'Anneau D'Or

ATTENDU QUE les décorations de Noël actuellement utilisées dans la salle municipale sont désuètes et auraient lieu d'être remplacées;

ATTENDU QUE le Club FADOQ L'Anneau d'Or a proposé de procéder à l'achat de nouvelles décorations pour embellir la salle municipale lors des activités du temps des Fêtes;

ATTENDU QUE la Municipalité doit autoriser cette dépense et fixer un montant maximal;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Roxane Vézina,

Que le Conseil autorise le Club FADOQ L'Anneau d'Or à procéder à l'achat de décorations de Noël pour la salle municipale, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 200 \$.

Que les dépenses soient effectuées dans le respect des procédures habituelles et que les factures soient remises à la Municipalité pour remboursement, conformément aux politiques en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-16

7.13 - Résolution d'appui - Demande au Gouvernement du Québec de suspendre la loi 2 "Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services".

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la Loi 2, anciennement le projet de loi 106, visant à instaurer de nouvelles mesures de gestion et de performance dans le réseau de la santé;

ATTENDU QUE cette loi soulève d'importantes inquiétudes chez les professionnels de la santé, notamment en raison de son orientation centrée sur la performance quantitative plutôt que sur la qualité des soins;

ATTENDU QUE les médecins de famille, particulièrement dans la région de la MRC de Bellechasse, assument déjà un large éventail de responsabilités essentielles au bon fonctionnement du système de santé;

ATTENDU QUE cette réforme risque d'alourdir la pression sur un réseau déjà fragile et d'accentuer les difficultés de recrutement et de rétention;

ATTENDU QU'une réforme d'une telle ampleur devrait être élaborée en collaboration avec les médecins, les acteurs du réseau et les régions afin d'assurer des services accessibles, continus et de qualité;

ATTENDU QUE le recours à l'arbitrage et à une consultation élargie permettrait de dégager un consensus dans l'intérêt du système de santé et des patients;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Sue-Élène Belisle,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De demander au gouvernement du Québec de suspendre l'application de la Loi 2 afin de permettre une réévaluation complète de ses impacts, notamment dans la MRC de Bellechasse.

De réclamer qu'une consultation élargie des médecins, des professionnels de la santé et des représentants des régions soit menée dans ce cadre.

De demander que les négociations reprennent en mode d'arbitrage.

D'inviter le gouvernement à privilégier une approche collaborative et de co-construction pour toute future réforme en santé.

De rappeler l'importance de placer les patients et la qualité des soins au cœur des décisions.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'aux municipalités et à la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-17

7.14 - Demande à la MRC de Bellechasse - Nomination d'office de Mme Mélanie Bolduc, Mairesse d'Armagh au comité du site d'enfouissement technique (LET)

ATTENDU QUE le site d'enfouissement technique est situé sur le territoire de la Municipalité d'Armagh;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est directement concernée par les opérations, les impacts et la gestion du site d'enfouissement;

ATTENDU QUE la participation de la Municipalité d'Armagh au sein du comité concerné de la MRC de Bellechasse est essentielle afin d'assurer une représentativité adéquate et une prise de décision éclairée;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,

Appuyé par le conseiller Daniel Bédard,

Que Mme Mélanie Bolduc, Mairesse de la Municipalité d'Armagh, soit nommée d'office pour siéger au comité désigné de la MRC de Bellechasse relatif au site d'enfouissement technique.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Bellechasse pour suivi et application.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-18

7.15 - Demande de participation financière - HANNA Bellechasse

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a reçu une demande de financement et que des travailleurs étrangers travaillant à Armagh utilisent ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir les organismes qui œuvrent pour le bien-être et le développement de la communauté;

ATTENDU QUE l'organisme HANA Bellechasse œuvre à l'accueil, l'hébergement et l'intégration des travailleurs étrangers dans la région;

ATTENDU QU'une campagne de financement est actuellement en cours afin de soutenir la poursuite de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Roxane Vézina,

Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

Que la Municipalité autorise le versement d'un don de 200 \$ à HANA Bellechasse à titre de contribution à leur campagne de financement 2025;

2025-12-19

7.16 - Demande d'appui officielle pour le projet de formation de l'OBV de la Côte-du-Sud

ATTENDU QUE l'OBV de la Côte-du-Sud souhaite déposer un projet de formation destiné aux employés municipaux dans le cadre de la campagne de prévention et de détection des espèces exotiques envahissantes (EEE) floristiques 2026 de la Table de concertation régionale de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE ce projet vise spécifiquement la lutte à la Berce du Caucase, une plante envahissante présentant des risques importants pour la santé et l'environnement;

ATTENDU QUE cette formation, conditionnelle à l'obtention du financement, serait offerte gratuitement pour deux employés municipaux des travaux publics;

ATTENDU QUE cette formation comprend :

- une journée de formation théorique et pratique entre juin et juillet 2026;
- une séance pratique supplémentaire entre juillet et août 2026;
- la remise d'un guide de lutte, de documents cartographiés et d'un calendrier opérationnel;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de renforcer les capacités de ses employés dans la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

Que la Municipalité appuie officiellement le projet de formation de l'OBV de la Côte-du-Sud dans le cadre de la lutte à la Berce du Caucase;

Que la Municipalité autorise la participation de deux employés des travaux publics à cette formation, si le financement est accordé;

Que la Municipalité s'engage à transmettre une lettre d'appui à l'OBV de la Côte-du-Sud avant le 10 décembre 2025.

Adopté unanimement par les conseillers.

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

2025-12-20

8.1 - Demande à la MRC de Bellechasse concernant les équipements SUMI

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie SUMI nécessite actuellement des équipements adéquats afin d'assurer la sécurité des citoyens et la conformité aux normes en vigueur;

ATTENDU QUE les municipalités du territoire ne sont présentement pas en mesure de reprendre ou d'assumer le service SUMI à court terme;

ATTENDU QUE l'absence d'équipements suffisants compromet la capacité d'intervention optimale du service;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,

Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

- Que la Municipalité demande officiellement à la MRC de Bellechasse de fournir au service de sécurité incendie d'Armagh les équipements nécessaires au maintien de ses opérations SUMI;

OU, à défaut,

- Que la MRC de Bellechasse assume les frais associés à l'acquisition desdits équipements essentiels au bon fonctionnement du service;

- Que la présente résolution soit transmise à la MRC de Bellechasse ainsi qu'aux municipalités concernées par le service SUMI.

Adopté unanimement par les conseillers.

9 - VOIRIE

2025-12-21

9.1 - Décompte progressif no.1 - Les Pavages de Beauce Ltée.

ATTENDU QUE les travaux de réfection du ponteau sur le rang Saint-Joseph sont terminés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement no 1 par Les Pavages de Beauce Ltée.;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Luc Bégin,
Appuyé par la conseillère Gisèle Adam,

Que la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de M. Didier St-Laurent du Service infrastructures de la MRC de Bellechasse, verse un montant de 152 171.58\$ incluant les taxes à Les Pavages de Beauce Ltée. en lien avec le paiement du décompte no 1 pour les travaux de réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Joseph. (N/Réf.: 037-ING-2202).

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-22

9.2 - Réfection du 8e rang sur +/- 325 mètres et de 7 ponceaux - Décompte progressif no 4

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement no 4 par Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. correspondant au montant à la retenue provisoire de 10 % sur le contrat des travaux exécutés sur le 8e rang;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

Que la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de M. Samuel De Chantal Dumont du Service infrastructures de la MRC de Bellechasse, libère la retenue de 10 % et verse un montant de 126 125.76\$ incluant les taxes à Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. en lien avec le paiement du décompte no 4 pour les travaux de réfection du 8e rang sur +/- 350 mètres et de 7 ponceaux (N/Réf. : 037-ING-1803).

Ce montant est financé en partie par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet redressement.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-23

9.3 - Demande de remboursement au Programme d'aide à la voirie locale - Volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dossier: RER98378 - 19037 (12) - 20250415-029

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Sue-Èlène Belisle,
Appuyé par le conseiller Guylain Chamberland,

D'approuver les dépenses d'un montant de 53 447.35\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté unanimement par les conseillers.

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2025-12-24

10.1 - Modifications à l'usine d'épuration - Phase 2 - Libération de retenue partielle

ATTENDU QUE les travaux de modification à l'usine d'épuration des eaux usées - Phase 2 sont presque terminés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour la libération d'une retenue partielle de la part de Construction Humaco;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,
Appuyé par la conseillère Gisèle Adam,

Que la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de Mme Diane Gervais, Architecte, verse un montant de 10 617,82\$ incluant les taxes à Construction Humaco en lien avec le paiement de la libération de retenue partielle (N/Réf. : Q25-454R).

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

Adopté unanimement par les conseillers.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

2025-12-25

12.1 - Corporation des Loisirs et des Sports d'Armagh - Demande d'assistance du Service de sécurité incendie d'Armagh et d'aide financière

ATTENDU QUE la Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh organise une parade du Père Noël le 20 décembre prochain dans les rues de la Municipalité;

ATTENDU QUE pour la sécurité de tous, l'organisme demande l'assistance du Service de sécurité incendie d'Armagh pour cette activité;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie d'Armagh a répondu favorablement à la demande des Loisirs et Sports d'Armagh;

ATTENDU QUE les Loisirs tiendront une activité de Noël pour les enfants d'Armagh avec une remise de cadeaux ainsi que la location d'un jeu gonflable;

ATTENDU QU'une demande de contribution financière de 1500\$ a été demandée à la Municipalité afin d'aider la Corporation à défrayer les coûts rattachés à cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseillère Roxane Vézina,

Que suite à la demande de la Corporation des Loisirs et Sports d'Armagh, ce Conseil autorise le Service de sécurité incendie d'Armagh à utiliser les véhicules d'urgence lors de la parade du Père Noël qui aura lieu dans les rues de la Municipalité le 20 décembre prochain et qu'une contribution financière de 1 500\$ soit allouée pour la Fête de Noël.

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-26

12.2 - Demande d'aide financière du Club de ski de fond d'Armagh

ATTENDU QUE le Club de ski de fond d'Armagh comptait, lors de la saison 2024-2025, un nombre de 44 membres adultes saisonniers et que 81 autres personnes ont acheté des cartes quotidiennes à quelques reprises pour avoir accès à la piste de ski de fond;

ATTENDU QUE la piste de ski de fond est accessible à toute la population d'Armagh sans exception ainsi que celle des municipalités avoisinantes, et ce, à peu de frais étant donné le coût de la carte de membre saisonnier est de 50\$, que le coût de la passe journalière est de 8\$ et que c'est gratuit pour les personnes de 17 ans et moins;

ATTENDU QUE ses tarifs sont maintenus pour une cinquième saison consécutive;

ATTENDU QUE le Comité anticipe la probabilité qu'il y ait des réparations à effectuer sur la motoneige datant de 2005;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la pérennité des activités du Club de ski de fond d'Armagh;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh est sollicitée financièrement pour la saison 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Sue-Élène Belisle,
Appuyé par le conseiller Luc Bégin,

Que ce Conseil, suite à la demande d'aide financière du Club de ski de fond d'Armagh, contribue financièrement pour une somme de 500\$ pour la saison 2025-2026.

Adopté unanimement par les conseillers.

**13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH
- PARC DES CHUTES**

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2025-12-27

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland
Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

Qu'à 20 : 56, la séance soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Mélanie Bolduc, mairesse

Brigitte Nicol, adjointe administrative

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 9 décembre 2025 à seize heures, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Luc Bégin	Siège #2 - Daniel Bédard
Siège #3 - Sue-Élène Belisle	Siège #4 - Gisèle Adam
Siège #5 - Guylain Chamberland	Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Brigitte Nicol, Adjointe administrative, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte,

souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-12-28

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseillère Sue-Élène Belisle,
Appuyé par la conseiller Guylain Chamberland,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - OCTROI D'UNE COMPENSATION EXCEPTIONNELLE POUR LES
EMPLOYÉES DE BUREAU

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-29

**3 - OCTROI D'UNE COMPENSATION EXCEPTIONNELLE POUR LES
EMPLOYÉES DE BUREAU**

ATTENDU QUE Mme Anne Mathieu effectuait les tâches de directrice générale adjointe en plus de celles de la directrice générale depuis le départ à la retraite de cette dernière, soit le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE Mme Anne Mathieu avait une compensation (prime) de 7 \$/h afin d'assurer les tâches de la directrice générale;

ATTENDU QUE Mme Anne Mathieu, directrice générale adjointe, est actuellement en congé de maladie pour une période indéterminée, et ce, depuis le 1er décembre 2025;

ATTENDU QUE la surcharge de travail engendrée pour l'équipe et particulièrement pour Mesdames Brigitte Nicol et Natacha Dolbec-Dubé, qui ont dû assumer des responsabilités additionnelles afin d'assurer la continuité des opérations;

ATTENDU QUE le retard constaté dans l'élaboration du budget et la nécessité de rétablir un rythme normal de gestion administrative;

ATTENDU QU'une économie salariale est réalisée en raison de l'absence de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Luc Bégin,
Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle,

- D'accorder une compensation exceptionnelle, et ce, pour la durée de la période durant laquelle elles assument les responsabilités supplémentaires liées à l'absence de la direction générale et de la directrice générale adjointe, et ce, jusqu'au 6 janvier 2026, date de l'arrivée de la nouvelle directrice générale;

- QUE le Conseil municipal accorde à Mme Brigitte Nicol une compensation de remplacement de 7\$ par heure, rétroactive au 1er décembre 2025, et supprime à cette date, la compensation (prime) de 7\$ par heure offerte précédemment à Mme Anne Mathieu;

- QUE le Conseil municipal accorde à Mme Natacha Dolbec-Dubé une compensation de 420\$ forfaitaire;

- QUE cette prime soit versée de façon temporaire et exceptionnelle, sans constituer un précédent.

Pour la compensation octroyée à Mme Natacha Dolbec-Dubé: Luc Bégin, Sue-Élène Belisle et Guylain Chamberland

Contre la compensation octroyée à Mme Natacha Dolbec-Dubé: Gisèle Adam, Daniel Bédard et Roxane Vézina

Mme Mélanie Bolduc, mairesse, utilise son droit de vote en faveur de l'octroi de la compensation à Mme Dolbec-Dubé.

Adopté majoritairement par les conseillers.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-12-30

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,
Appuyé par la conseiller Daniel Bédard ,
Qu'à 16 : 28, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Mélanie Bolduc, mairesse

Brigitte Nicol, Adjointe administrative

Province de Québec

La Municipalité d'Armagh

Comté de Bellechasse

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 19 décembre 2025 à seize heures trente, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Luc Bégin

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Siège #4 - Gisèle Adam

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Brigitte Nicol, adjointe administrative, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2025-12-31

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Proposé par la conseiller Guylain Chamberland

Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle

Que conformément à l'article 157 du Code municipal, les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation qui doit être normalement donné pour pouvoir tenir une séance extraordinaire étant donné que tous les élus municipaux sont présents.

Adopté unanimement par les conseillers

2025-12-32

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Daniel Bédard,

Appuyé par la conseillère Roxane Vézina,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - Fin du protocole d'entente entre la Corporation des Loisirs et des Parc d'Armagh et la Municipalité d'Armagh

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté unanimement par les conseillers.

2025-12-33

4 - Fin du protocole d'entente entre la Corporation des Loisirs et des Parc d'Armagh et la Municipalité d'Armagh

ATTENDU QU'un protocole d'entente entre la Municipalité d'Armagh (ci-après la Municipalité) et la Corporation des loisirs et des parcs d'Armagh (ci-après la Corporation) pour la gestion du Parc des chutes d'Armagh, a été signé le 3 février 2022;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente est échu depuis mars 2023, n'ayant jamais fait l'objet d'un renouvellement, selon les termes prévus à l'article 9 du protocole;

ATTENDU QUE suivant la fin du protocole d'entente, le mandat de gestion du Parc des Chutes à la Corporation a donc pris fin et que la Municipalité reprend ainsi de plein droit la pleine gestion du Parc des Chutes;

ATTENDU QUE le protocole d'entente prévoit, à son article 7.3, que dans tous les cas où la Municipalité reprend la gestion du Parc, la Corporation s'engage à fournir à la Municipalité l'information à jour pour tout ce qui concerne les opérations courantes;

ATTENDU QUE le protocole d'entente prévoit, à son article 7.4, que si la Corporation est déchue de son mandat, elle devra remettre à la Municipalité le résidu de tous comptes en banque et de tous biens qu'elle possède;

ATTENDU QUE la dette de la Corporation envers la Municipalité, suivant des avances de fonds, s'élève au montant de 129 097.12\$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite rentabiliser le Parc des Chutes et souhaite viser son autonomie financière;

ATTENDU QUE la reprise de la gestion du Parc par la Municipalité lui permettra de bénéficier des entrées annuelles aux sentiers;

ATTENDU QUE la reprise de gestion du parc par la Municipalité lui permettra de gérer la concession du restaurant et de bénéficier des revenus des loyers de la concession;

ATTENDU QUE les revenus ainsi générés permettront à la Municipalité de rentabiliser les coûts liés à l'électricité, au déneigement et aux divers coûts d'entretien du parc;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, en collaboration avec les citoyens d'Armagh, développer l'offre touristique du parc et qu'elle envisage en ce sens la création d'un comité consultatif composé de citoyens intéressés à apporter leur expertise;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseillère Gisèle Adam

Appuyé par la conseillère Sue-Élène Belisle

- QUE le Conseil constate la fin du protocole d'entente signé le 3 février 2022 en date de ce jour;
- QUE le Conseil assure la pleine gestion du Parc des Chutes à compter de ce jour;
- QUE le Conseil demande à la Corporation de fournir à la Municipalité et ce, sans délai, l'information à jour pour tout ce qui concerne les opérations courantes;

- QUE le Conseil demande à la Corporation de lui remettre le résidu de tous comptes en banque et de tous biens qu'elle possède en date des présentes;
- QUE le Conseil demande à la Corporation le remboursement de sa dette pour des avances de fonds suivant la clôture de ses opérations à la date d'aujourd'hui;
- QUE le Conseil remercie chaleureusement tous les bénévoles qui se sont impliqués au fil des ans dans le développement du Parc des Chutes d'Armagh.

Adopté majoritairement par les conseillers.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-12-34

6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Guylain Chamberland,

Appuyé par la conseiller Luc Bégin,

Qu'à 17:12, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Mélanie Bolduc, mairesse

Brigitte Nicol, adjointe administrative

Prochaine séance: 13 janvier 2025

UNE BELLE RECONNAISSANCE POUR LE MARCHÉ CÔTÉ

Bonne et heureuse année 2026 à notre précieuse équipe ainsi qu'à nos chers clients et clientes. Santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année. 2025 fut une belle année de reconnaissance de la part de Sobeys grâce à l'excellent travail de l'équipe. Marché Côté a reçu le trophée de la tournée Compliment ainsi que la mention du magasin le plus performant en sécurité alimentaire de la bannière Tradition pour l'année 2025. Deux mentions qui nous rendent très fiers. L'année 2026 sera une année remplie de beaux projets

Au plaisir de vous servir en 2026



**CONSTRUCTION-
RÉNOVATION
C.D.T. INC.**

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
Cell. : 418 805-5835
construction-cdt@outlook.com

construction-renovationcdt.com

367, Boulevard St-Pierre
St-Raphaël QC G0R 4C0
R.B.Q. : 5671-9586-01

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
• PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
• FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Espace disponible

Micro excavation
Bellechasse R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU Inspection de drain par camera
Sylvain Asselin, prop C. 581.888.6237

LÀ pour tous vos besoins en assurance

1 888 265-7940

PROMUTUEL
ASSURANCE
CÔTE-SUD

ATELIER MÉCANIQUE JC

UNI-PRO

VÉHICULES . VTT . MOTONEIGE
Mécanique générale / Alignement

 **581 745-6972**

MARIO LEMIEUX CONSTRUCTION

RBQ 8345-6756-37

Votre partenaire clé! 

235, rue Commerciale
Saint-Damien
418 883-5852

constmlemieux@telus.net
www.constructionmariolemieux.com




Accompagnement GRATUIT
pour les résidents de la MRC de Bellechasse





Le Carrefour
Employabilité • Travail de rue
Immigration

Contactez-nous!
418 887-7117 |  

- Soutien à la recherche d'emploi et à la rédaction de CV
- Soutien à l'accueil et l'intégration en immigration
- Orientation de carrière • Projets jeunesse
- Bénévolat, entrepreneuriat et volontariat
- Éducation financière • Séjours exploratoires
- Travail de rue

Avec la participation financière de **Québec** 

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Tél.: 418 466-2410
Fax: 418 466-3013

LES ENTREPRISES

Claude Côté inc.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Résidentiel
Commercial
Industriel

50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0
RBQ - 2435 - 7790 - 81

DOMINIQUE VIEN

Députée
Bellechasse — Les Etchemins — Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca



FÉVRIER 2026

DIMANCHE		LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
1	Messe 10h	2		3	Séance du conseil 19h30	4		5		6		7	
8		9		10		11	Bureau fermé pour formation	12		13		14	St-Valentin
15		16		17		18		19		20		21	
22		23		24		25	Bureau fermé pour formation	26		27		28	